

**Sujet :** [INTERNET] CONTRE LE PROJET lié à l'enquête publique d'implantation de 2 parcs d'éoliennes à proximité de puy du lac

**De :** SILARD Gilles <gilles.silard@francetv.fr>

**Date :** 22/09/2020 17:53

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur Jean Pierre BORDRON

Commissaire-Enquêteur

Cher Monsieur ,

- dégradation de l'habitat
- dévaluation du patrimoine
- dégradation de la nature
- inesthétisme

Je voyage régulièrement dans cette région que j'aime pour sa beauté, son calme et ses paysages préservés et je suis CONTRE l'implantation des deux parcs d'éoliennes sud et nord sur la commune de Puy du lac.

Bien cordialement,

Gilles Silard

Domicilié au 14 avenue de Circourt, 78170 La celle St Cloud



Sujet : [INTERNET] à l'attention de M. J-P Bordron Commissaire-enquêteur

De : Nadine NICOLAS <nadine.nicolas.25@free.fr>

Date : 23/09/2020 16:37

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Nadine NICOLAS  
109 Grande Rue 25000 Besançon  
Résidente temporaire à Cresson

à

Monsieur Jean-Pierre BORDRON, Commissaire-enquêteur

Monsieur,

Je séjourne à Cresson - commune de Puy-du-Lac - depuis de nombreuses années pendant mes périodes de vacances. J'ai choisi ce lieu pour sa tranquillité et son cadre naturel. De plus en plus charmée par les lieux j'envisageais d'y acquérir une résidence secondaire. Cette idée est bien compromise au regard du projet d'implantation d'éoliennes. En effet, la proximité immédiate de 560 m des maisons s'avère être une limite, bien que réglementaire, trop proche pour des éoliennes de cette hauteur.

Par ailleurs, en dehors de toutes considérations personnelles voici ce que cette implantation me fait redouter :

- une dégradation de l'habitat et de l'environnement historique de proximité,
- des effets néfastes sur la santé des hommes induits par les sons et ultrasons : céphalées, acouphènes, troubles du sommeil, tachycardie ... (cf les constats factuels de médecins rapportés par l'académie Nationale de médecine et de nombreuses études dédiées).

Je me permets également d'attirer votre attention sur quatre points essentiels concernant Puy-du-Lac :

- la commune est située entre deux champs d'éoliennes implantés à Saint-Crépin et Archingeay (est-ce nécessaire d'en implanter des nouvelles),
- la commune abrite des espèces protégées dont les chauves-souris qui seront sans aucun doute tuées par les hélices, ce qui entraînera des déséquilibres pour la biodiversité,
- la commune est proche d'un site Natura 2000 d'une grande importance pour la faune et la flore exceptionnelles qu'il contient d'après l'Union Européenne,
- un spectacle de son et lumière se déroule depuis 15 ans à Quart d'Écu fréquenté par de très nombreux spectateurs, spectacle qui pourrait être perturbé par l'activité des éoliennes.

Enfin, je vous rappelle qu'en 2017 la population de la commune a signé à 70% une pétition contre ce type de projet et que le conseil municipal s'y est également opposé. Cela a mis en évidence qu'une majorité s'est démocratiquement prononcée négativement, mettant en cause la notion d'utilité publique du projet.

Pour finir, l'expérience a montré que les sociétés qui construisent ces éoliennes donnent à la commune le soin de déconstruire celles-ci si elles sont défectueuses, ce qui bien sûr implique que les citoyens en supportent le coût.

En conclusion, comme vous l'aurez compris, je suis totalement défavorable à l'implantation des deux parcs d'éoliennes sud et nord sur la commune de Puy-du-lac.

Je m'en remets donc à la sagesse de votre décision et vous prie, Monsieur le Commissaire-enquêteur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Nadine NICOLAS



**Sujet :** [INTERNET] A l'attention de Mr J-P Bordron /commissaire-enqueteur - Objet : Contribution à l'enquête d'utilité publique

**De :** Rolain Isabelle <irolain@yahoo.fr>

**Date :** 23/09/2020 20:05

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vacancière depuis des années sur la commune de Puy du lac, j'avais choisi ce lieu de villégiature pour sa tranquillité et sa nature préservée.

Avec l'implantation d'éoliennes sur la commune, une dégradation globale de l'environnement, de notre santé et de celle de tout un écosystème, me feront changer de lieu de vacances.

En effet, les bruits induits par les sons et ultrasons de l'activité des éoliennes provoquent des céphalées, acouphènes, troubles du sommeil (effet stroboscopique), tachycardie sans parler d'autres symptômes pouvant mener jusqu'à la dépression. Constat factuel de médecins rapportés par l'académie Nationale de médecine et de nombreuses études.

J'attire votre attention sur deux points également essentiels : la commune est située entre deux champs d'éoliennes implantés à Saint-Crépin et Archingeay. Est il nécessaire de disséminer ces nombreuses éoliennes en plusieurs lieux sauf à vouloir impacter défavorablement toute une population ?

L'autre point est que Puy du Lac comporte des espèces protégées, dont les chauves-souris, qui seront tuées par ces machines, ceci entraînant des déséquilibres de la biodiversité. La commune est proche d'un site Natura 2000, une valeur exceptionnelle pour la faune et la flore.

Est-il également besoin de rappeler que se tient un spectacle depuis 15 ans à Quart d'écu amenant de très nombreux spectateurs? Seront ils toujours attiré par ce son et lumière? Quid de l'impact visuel et auditif?

En 2017 la population de la commune avait signé une pétition contre ce projet à 70%. Ces 70% ont élu un nouveau conseil municipal essentiellement pour cette même raison, s'opposant ainsi résolument à ces deux nouveaux parcs éoliens.

En tant qu'autorité régaliennne, vous avez tout pouvoir pour mettre fin à cette ineptie.

L'expérience nous montre que les sociétés qui construisent ces éoliennes, si elles font faillites, donnent à la commune le soin de déconstruire celles ci . Coût que les citoyens devront supporter (en plus de nuisances)

En conclusion je suis formellement défavorable à l'implantation des deux parcs d'éoliennes sud et nord sur la commune de Puy du lac. J'espère que l'expression de cette

opposition sera prise en compte par vos services.

Et vous prie de recevoir, Monsieur le commissaire enquêteur, mes salutations.

Isabelle Rolain  
1 Bis rue Bellavoine  
Bat C2  
78230 Le Pecq